

C'est la présidente de l'Office, madame Ollivier, qui remettra le rapport aux élus municipaux. Il sera rendu public dans les quinze jours suivant son dépôt. Les décisions relatives au projet appartiennent aux élus, comme vous le savez.

90 Pour nous seconder aujourd'hui, nous avons à l'accueil Paul Marchand. Nous n'avons pas de sténo aujourd'hui mais monsieur « Son », de son vrai nom Serge Boissé, s'occupe de tout enregistrer. Et nous avons également Brunelle-Amélie Bourque qui est l'ange gardien de l'Office et de nous tous, qui voit à tout, c'est-à-dire, la logistique de l'OCPM. Rapidement, Anick Pouliot à la Direction des communications, monsieur Boissé à la sonorisation. Donc tout ce beau monde contribue à faire en sorte que tout se déroule bien aujourd'hui.

95 La séance de cet après-midi devrait prendre fin vers 17 h, si tout se déroule comme prévu, c'est-à-dire si vous êtes aussi disciplinés que nous tenterons de l'être pour respecter l'horaire. Nous prendrons une courte pause d'une quinzaine de minutes à mi-parcours, soit vers 100 14 h 50.

Enfin, comme vous le savez, la commission tient à ce que le climat demeure serein. Donc nous n'accepterons pas de propos de nature malveillante ou des interventions pouvant porter atteinte aux droits fondamentaux ou à la réputation d'autrui.

105 Tout cela étant dit, j'inviterais madame Dominique Marsan qui est déjà installée à la table d'accueil à nous faire part de votre opinion. Madame Marsan, bonjour!

Mme DOMINIQUE MARSAN :

110 Bonjour! Je vous remercie de nous accueillir ici. Je m'exprime en tant que citoyenne à part entière, puis j'ai écrit un peu. C'est du vécu. J'ai écrit pour respecter le temps.

115 **PRÉSIDENTE :**

Merci. Nous vous écoutons.

120 **Mme DOMINIQUE MARSAN :**

Puis, j'ai une difficulté visuelle, donc c'est plus difficile.

LA PRÉSIDENTE :

125 Soyez bien à l'aise.

Mme DOMINIQUE MARSAN :

130 Bon. Aujourd'hui, je souhaite soulever la principale lacune, selon moi, du règlement, c'est-à-dire, l'absence de mesures visant à rendre de nombreux logements sociaux abordables ou familiaux universellement accessibles. Cette lacune participe à discriminer les personnes en situation de handicap, et plus largement, les personnes à mobilité réduite.

135 Aujourd'hui, nous sommes le 23 octobre. Il y a 17 ans, le 23 octobre, je subissais un accident d'auto. Je partais travailler comme à mon habitude entre 7 h 30 et 8 h, quand un camionneur ayant conduit toute la nuit, il avait les facultés affaiblies par le sommeil, m'a heurtée. Depuis l'accident, je rencontre de nombreuses embûches dans ma vie liées à la conception des bâtiments résidentiels ou commerciaux.

140 Dans le court temps qui m'est alloué, je vous présenterai quelques embûches que j'ai rencontrées dans ma vie, dans ma petite courte vie de 17 ans de personne handicapée. L'année prochaine, il va être majeur mon handicap. Le but de ma présentation consiste à sensibiliser à la nécessité de construire des nouvelles habitations de façon à être universellement accessibles.

145 Puis, ici, je veux juste souligner un aparté, mais pour venir ici, c'est tout un labyrinthe. Ça se voyait pas au premier coup d'œil.

Un obstacle majeur dans les logements, c'est le seuil de la porte en marbre à l'entrée. En raison de mon fauteuil électrique, j'étais dans l'impossibilité d'entrer dans le condo de ma mère.
150 Pendant deux ans, nous avons uniquement pu communiquer par téléphone. Je ne pouvais pas la visiter.

En 2016, j'ai été appelée à jouer le rôle d'aidante naturelle pour ma mère, comme femme, puis comme citoyenne. Cette dernière était en fin de vie. Je devais donc l'aider de
155 différentes façons. Pour différentes raisons, elle avait fait le choix de vivre chez elle ses derniers moments dans son condo au 7^e étage. Toutefois, malgré son état, le seuil de la porte était toujours là, me causant bien des problèmes pour aller la visiter, ma mère.

Et, pour m'aider, par chance quelques fois, de gentils chauffeurs du transport adapté
160 m'ont aidée à me pousser – parce que là, je devais y aller en fauteuil manue – pour que je puisse passer le seuil de la porte. Parce que je ne pouvais pas laisser ça à ma mère qui était faible. Malgré le fait qu'en réalité, les chauffeurs du transport adapté n'ont pas le droit de faire ça. Mais il le faisait par souci, parce qu'il voulait m'aider.

165 Une fois rentrée dans le logement, je n'étais pas au bout de mes peines. J'ai fait face à des portes trop étroites où je me coinçais les doigts, au tapis qui rend la circulation très difficile lorsque nous sommes en fauteuil manuel pour tourner, faire les girations, etc. Pour faire bref, chaque pièce amenait son lot d'aventures. Mais des fois des aventures qui étaient pas mal... pas évidentes.

170 Évidemment, les nouvelles exigences du code de construction assurent que désormais les nouvelles constructions doivent répondre à un concept de « visitabilité ». Ça veut dire que les gens rendent visite. Toutefois, pour vivre ou visiter quelqu'un, il ne suffit pas juste de circuler dans les pièces, il faut utiliser les équipements. Il faut également pouvoir y faire les activités.

175

180 Mon rôle d'aidante naturelle fut très limité car j'étais pas en mesure d'utiliser les équipements. Par exemple, la salle de bain, la salle de lavage était inaccessible. Quand j'ai visité ma mère, j'étais dans l'impossibilité d'utiliser la salle de bain. J'ai donc dû prendre des médicaments pour m'assurer de ne pas avoir besoin d'utiliser les toilettes. C'est comme pas normal. Ma mère qui se déplaçait en marchette avait, elle aussi, de la difficulté à se rendre à temps à la salle de bain, en raison des tapis puis des seuils.

185 Pour le lavage, j'étais pas en mesure de le faire. Par chance, ma préposée qui était dédiée à moi a accepté de faire le lavage de ma mère. Heureusement qu'elle était pas sur la paie, puis que c'était une femme dévouée, une Africaine qui faisait les choses par cœur et non pas à l'heure. On se comprend?

LA PRÉSIDENTE :

190 Très bien.

Mme DOMINIQUE MARSAN :

195 Une activité aussi banale que se faire un café dans la cuisine était une aventure. Ou même de faire un café à ma mère. Cette période fut extrêmement difficile en raison d'un environnement non accessible qui m'empêchait de réaliser des activités quotidiennes. Je n'ai pas pu bien assurer mes devoirs familiaux d'aidante naturelle.

200 Évidemment, le règlement ne s'applique pas aux anciennes constructions. Cependant, mon rôle en tant que citoyenne consiste à militer pour que les nouvelles constructions prennent en compte les réels besoins de la population. Par le règlement, il faut viser les normes plus inclusives et plus lâches, moi je dirais que le simple code de construction. O.K.

205 De cette manière, les personnes âgées, les familles, par exemple, celles qui utilisent les poussettes ou encore les personnes qui ont un handicap temporaire ou permanent pourront

210 continuer de vivre dans leur logement. Un accident ou des problèmes de santé peuvent rapidement survenir dans nos vies – j'en suis un exemple. Jamais, j'aurais pensé devenir handicapée. Ma mère qui, en vieillissant, a vu apparaître des limitations physiques, aurait eu besoin d'un environnement accessible. Toutefois, son logement ne répondait pas à ses besoins et aurait nécessité des adaptations complexes, puis ça aurait été très dispendieux parce qu'il aurait fallu tout reconstruire.

215 Par conséquent, la construction de logements universellement accessibles aurait permis de continuer de répondre à ses besoins et aux miens aussi.

220 Enfin, comme mentionné précédemment, la principale lacune du règlement consiste à ne pas répondre aux besoins de l'ensemble de la population : les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les enfants ou les parents en situation de handicap aussi. Parce qu'il y en a. Les familles et leurs poussettes se trouvent exclues, comme moi, de ces logements.

225 En tant que personnes à mobilité réduite, nous demandons à ce que nous puissions participer de la même façon que les autres citoyens. Ainsi, en construisant de façon universellement accessible, il est possible d'assurer l'inclusion de toutes et tous. Puis, à coût très minime parce que c'est plus facile déjà universellement accessible. Comme ça, on n'a pas à débâter, puis rebâter. Merci de m'avoir écoutée.

LA PRÉSIDENTE :

230 Merci, Madame. D'abord, au nom de la commission, je vous remercie infiniment d'avoir pris la peine de venir vous faire part de votre opinion. Votre résilience, doublée de votre sens de l'humour, sont assez admirables, y compris la majorité à 18 ans bientôt de votre handicap - je la retiens, celle-là.

235 Vous n'êtes pas la seule – vous le verrez si vous avez l'occasion de lire les mémoires quand ils seront rendus publics – vous n'êtes pas la seule personne qui nous fait part de cette

240 requête quant à l'accessibilité universelle avec, selon le nouveau Code du bâtiment, toutes les subtiles nuances entre le logement qui peut être visitable, comme vous avez dit, qui peut être adaptable, c'est-à-dire, qu'à l'origine sur une construction neuve, on a un certain nombre de paramètres qui sont établis, largeur de corridor, de porte pour la salle de bain, toilette, etc., et donc adaptable, si par la suite besoin est, là, on peut vraiment faire l'adaptation au cas par cas, selon les besoins.

245 C'est une préoccupation majeure qui revient dans énormément de cas et de commissions ici. Vous n'êtes pas non plus la première à nous dire – et évidemment, ce n'est pas l'Office de consultation publique de Montréal qui est responsable de l'immeuble – mais c'est vrai que c'est un embrouillamini d'essayer de se rendre ici. On le constate nous-mêmes et on s'en plaint, mais la chose est ainsi faite.

250 On prend bonne note de ce que vous nous avez dit, de quelle manière le règlement pourrait convenir de quelque chose, je pense qu'il y a matière à réflexion là. Pour l'heure, il n'y a pas de considération spécifique pour les personnes à mobilité réduite, temporaire ou permanente ou peu importe. On va réfléchir à ça. On va prendre bonne note. Comme je dis, vous 255 n'êtes pas la seule personne qui venez, c'est important pour nous et, dans ce sens-là, votre présence compte énormément.

Mme DOMINIQUE MARSAN :

260 Parce que j'étais la seule personne sur qui maman pouvait compter.

LA PRÉSIDENTE :

265 Exact. Exact. Vous aviez un double rôle mais j'ai retenu que dans votre rôle d'aidante, vous n'étiez plus quelqu'un qui visite; vous étiez quelqu'un qui habite là, en ce sens, qui utilise les équipements.

Mme DOMINIQUE MARSAN :

270 C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

275 C'est très important ça. Donc la notion de « visitabilité » est incomplète, telle qu'elle est décrite là.

Mme DOMINIQUE MARSAN :

280 Puis, juste aller dans la chambre de maman, les derniers jours avant qu'elle ne décède, pour lui porter de l'eau à sa bouche, pour...c'était toute une aventure. Heureusement, j'ai eu de l'aide mais j'aurais aimé parfois le faire par moi-même.

LA PRÉSIDENTE :

285 Exact.

Mme DOMINIQUE MARSAN :

290 Pouvoir la prendre dans mes bras, pouvoir...

LA PRÉSIDENTE :

Bien sûr.

295 **Mme DOMINIQUE MARSAN :**

... accéder, pouvoir lui donner les dernières bouchées.

LA PRÉSIDENTE :

300

Vous avez bien raison. Votre courage est absolument remarquable.

Mme DOMINIQUE MARSAN :

305

Et il y en a d'autres parents, il y a des parents d'enfants handicapés, mais il y a des parents handicapés qui ont des enfants, puis ils jouent leur rôle de papa, maman. Comme tout le monde. Ça fait que c'est ça. On a des familles.

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :

310

Merci infiniment de votre témoignage, Madame.

Mme DOMINIQUE MARSAN :

315

Merci de m'avoir écoutée. Voulez-vous avoir mon texte?

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :

320

Si vous voulez le déposer, absolument.

LA PRÉSIDENTE :

325

Si vous voulez le déposer, c'est apprécié. Il y aura un enregistrement tout de même, mais c'est à votre guise.

Mme DOMINIQUE MARSAN :

Il y a des petites choses que j'ai... c'était juste comme un guide.

330 **LA PRÉSIDENTE :**

L'enregistrement va faire l'écart entre les deux. Vous êtes bien aimable. Merci beaucoup.

335 **M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

Vous nous le laissez?

Mme DOMINIQUE MARSAN :

340 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Madame Marsan.

345

Mme DOMINIQUE MARSAN :

Merci à vous. Merci, Madame Marsan.

350 **LA PRÉSIDENTE :**

On va accueillir monsieur Mario Polèse en lui demandant de ramener une chaise peut-être à la petite table devant, s'il vous plaît. Bonjour, Monsieur Polèse! À titre de citoyen également, nous vous écoutons.

355

M. MARIO POLÈSE :

D'abord, grand merci, c'est un honneur pour moi d'être ici, puis j'espère que vous allez trouver mes quelques mots utiles.

360